

## RÈGLEMENT DU CONCOURS "EXPLOR GAMES®"

**ARTICLE 1 - ORGANISATEUR** La commune du Val d'Allos organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "CONCOURS EXPLOR GAMES®" se déroulant du **8 février au 9 mars 2025 inclus**.

**ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION** Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un smartphone compatible avec l'application "Explor Games®". La participation est gratuite et implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION** Le jeu se déroule au **Val d'Allos - station Le Seignus**, au sommet du **télésiège du Clos Bertrand**.

Pour participer, les candidats doivent :

- Télécharger l'application "Explor Games®" sur leur smartphone : <https://apps.apple.com/fr/app/explor-games/id580087378>
- Jouer au parcours "VERSION HIVER | L'Odysée de Clémenceau station | Le Seignus".
- Atteindre le score maximal de **920 points**.
- Renseigner une adresse e-mail valide lors de la création du profil.

Les participants peuvent tenter leur chance plusieurs fois, mais un seul profil par participant sera pris en compte pour le tirage au sort.

Le jeu est **gratuit**, mais l'accès au sommet du télésiège du **Clos Bertrand** nécessite l'utilisation de la remontée mécanique, qui est **payante**.

**ARTICLE 4 - DÉSIGNATION DU GAGNANT** Si un seul participant atteint le score maximal de **920 points**, il sera désigné gagnant d'office. Tous les participants ayant atteint le score maximal de **920 points** seront inscrits au tirage au sort qui aura lieu le **10 mars 2025**. Le tirage au sort sera réalisé sous le contrôle de la commune du Val d'Allos.

Le gagnant sera annoncé sur les réseaux sociaux de la commune et contacté par e-mail.

**ARTICLE 5 - DOTATION** Le gagnant remportera un **séjour d'une semaine (7 nuits) pour 4 personnes**, comprenant :

- L'hébergement dans un appartement de 2 chambres (1 chambre double et 1 chambre avec 2 lits simple) en centre station Val d'Allos.
- La période de validité du séjour est du **1er avril 2025 au 1er mars 2026**.
- La réservation se fera sous réserve de disponibilité, en contactant la commune du Val d'Allos.

Le lot est nominatif, non cessible et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en espèces ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

**ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉS** La commune du Val d'Allos ne saurait être tenue responsable en cas de problème technique lié à l'application "Explor Games®" ou d'impossibilité temporaire d'y accéder.

**ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT** La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement à l'une des conditions énoncées entraînera la nullité de la participation.

**ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS** Pour toute information complémentaire, les participants peuvent contacter l'Office de Tourisme du Val d'Allos au **04 92 83 02 81** ou **info@valdallos.com**.